

**PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS DU 13 OCTOBRE 2020 AUX CONSEILS DE
COMPOSANTES DE L'UCA (RENOUVELLEMENT GLOBAL OU PARTIEL) ET AUX CONSEILS DES ÉCOLES
DOCTORALES (RENOUVELLEMENT PARTIEL)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1, L. 719-2, L. 721-1 à L. 721-3, D. 713-1, D. 719-1 à D. 719-40, D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu l'arrêté rectoral n° 2019-84-1 du 24 juillet 2019 fixant, pour l'année universitaire 2019-2020, la composition de la commission de contrôle des opérations électorales de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'École de Droit, de l'École d'Économie, de l'UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation (PSSSE), de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), de l'École de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC), de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaine (LCSH), de l'UFR Langues, Cultures et Communication (LCC), de l'UFR de Mathématiques, de l'UFR de Chimie, de l'École universitaire de Physique et d'Ingénierie (EUPI), de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de l'UFR de Pharmacie, de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) ;

Vu les règlements intérieurs des Écoles Doctorales Sciences Fondamentales (SF) et Sciences Pour l'Ingénieur (SPI), adoptés par délibérations du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 24 mai 2019 ;

Vu l'arrêté UCA-2020-326 portant organisation des élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils de composantes de l'UCA et des représentants des doctorants aux conseils des Écoles Doctorales de l'UCA ;

Vu l'arrêté UCA-2020-332 portant modification de l'arrêté UCA-2020-326 relatif à l'organisation des élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils de composantes de l'UCA et des représentants des doctorants aux conseils des Écoles Doctorales de l'UCA ;

Vu l'arrêté UCA-2020-333 portant publication des listes électorales des élections du 13 octobre 2020 aux conseils de composantes de l'UCA (renouvellement global ou partiel) et aux conseils des Écoles doctorales (renouvellement partiel) ;

Vu la réunion du Comité Électoral Consultatif de l'UCA du mercredi 07 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'**École de Droit**, les candidatures suivantes :

○ Collège A

➤ **« Agir ensemble pour l'École de Droit »**

Soutien(s) : /

1. Jean-François RIFFARD
2. Marie-Elisabeth BAUDOIN
3. Cyrille DOUNOT
4. Anne-Blandine CLAIRE
5. Evan RASCHEL

○ Collège B

➤ **« Ensemble pour l'École de Droit »**

Soutien(s) : /

1. Christine BERTRAND
2. Gwennhael FRANCOIS
3. Isabelle MOULIER
4. Alain LE POMMELEC
5. Claire MARLIAC

➤ **« Pour une École de Droit plurielle et attractive »**

Soutien(s) : /

1. Jennifer MARCHAND
2. Didier VALETTE
3. Marie NICOLAS
4. Sébastien RONGIER
5. Judith LASKOWSKI

○ Collège BIATSS

➤ **« CGED : Construire, Guider Ensemble Demain »**

Soutien(s) : /

1. Isabelle DELPIT
2. Bertille ROCHE
3. Ioana GOMES

○ Collège USAGERS

➤ **« Vote UNEF pour de meilleures conditions d'études ! »**

Soutien(s) : UNEF et associations étudiantes

1. Mayke FUSTIER
2. Camille MORLAT
3. Quentin MALCLES
4. Juliette MUNOZ
5. Larbi BELLOUCHE
6. Annelise AVELINO
7. /
8. /
9. /
10. /
11. /
12. /

➤ **« Bouge ta FAC »**

Soutien(s) : FedEA et ADESS

1. Baptiste EDIER
2. Margot DUPUY
3. Pierre-Louis PORTAL
4. Aliénor DAVIGO
5. Vincent ROUVET

6. Adina-Maria MOS
7. Hugo VIGNARD
8. Valentine BALLUT
9. Etienne LANEURY
10. Lisa LEFFRAY
11. Antoine DUWA
12. Clémence RENARD

Article 2 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'École d'Économie, les candidatures suivantes :

○ Collège A

➤ « **Transparence** »

Soutien(s) : /

1. Pascale MOTEL-COMBES
2. Jean-Louis COMBES
3. Sonia SCHWARTZ
4. Alexandru MINEA

➤ /

Soutien(s) : /

1. Grégoire ROTA-GRAZIOSI
2. Simone BERTOLI
3. Vianney DEQUIEDT
4. Patrick PLANE

○ Collège B

➤ /

Soutien(s) : /

1. Samuel GUERINEAU
2. Francesca MARCHETTA
3. Florent BRESSON
4. Emilie CALDEIRA

○ Collège BIATSS

➤ /

Soutien(s) : /

1. Anaëlle NIGON BUENO
2. Sandra GIOUX

○ Collège USAGERS

➤ « **Bouge ta FAC** »

Soutien(s) : FedEA et ADESS

1. Florian LEBRAT
2. Manon LEMMET
3. Antoine ROSA
4. Eva CUSSAC
5. Lucas BEYSSIER
6. Cécilia TOUZET
7. /
8. /
9. /
10. /
11. /
12. /

Article 3 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'**UFR PSSSE**, les candidatures suivantes :

- Collège BIATSS
 - **Sylvie PAGES**

- Collège USAGERS
 - **« Etudiants-es Engagés-es »**
Soutien(s) : /
 1. Laurie BOREL
 2. Nicolas PENIDE
 3. Klara MADEROVA
 4. Anicet BERNAUDAT
 5. Safa ELOUEDERNI
 6. Romain TOMADESSO
 7. Emma DAMASE
 8. Sylvain FERREIRA
 9. Emma POLESE
 10. Maxime DELAGE

 - **« Etudiants indépendants »**
Soutien(s) : /
 1. Ninon VAUCHE
 2. Paul RAINERI
 3. Ingrid SARRE
 4. Jean-Christophe FEYDEL
 5. Alizée SERREAU
 6. /
 7. /
 8. /
 9. /
 10. /

Article 4 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'**UFR STAPS**, les candidatures suivantes :

- Collège USAGERS
 - **« Bouge ta FAC »**
Soutien(s) : Anestaps, BDE STAPS et FedEA
 1. Line BONJEAN
 2. Pierre MURAT
 3. Rachel FEKARI
 4. Baptiste BAYLOT
 5. Maïgane DUCHOSSOY
 6. Maxime BALLEET-ROCHE
 7. Anaïs MONIER
 8. Doran LAULNAIS

Article 5 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'**OPGC**, les candidatures suivantes :

- Collège A
 - **Timothy DRUITT**

- Collège Usagers
 - **« Terre et air »**
Soutien(s) : /
 1. Guillaume GEORGEAIS
 2. Roxane BUSO

3. Cyril AUMAR
4. Yannick BRAS
5. /
6. /
7. /
8. /

Article 6 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'UFR LCSH, les candidatures suivantes :

- Collège A
 - PAS DE CANDIDATURE

Article 7 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'UFR LCC, les candidatures suivantes :

- Collège BIATSS
 - Olivia COUTURIER

Article 8 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'UFR de Mathématiques, les candidatures suivantes :

- Collège B
 - Nourddine AZZAOU

Article 9 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'UFR de Chimie, les candidatures suivantes :

- Collège USAGERS
 - « VM »
 - Soutien(s) : BDE [Al]chimie
 - 1. Loïc VISSEYRIAS
 - 2. Mylène MATHIEU

Article 10 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'EUPI, les candidatures suivantes :

- Collège BIATSS
 - PAS DE CANDIDATURE
- Collège USAGERS
 - BARRET-LEGEAY
 - Soutien(s) : /
 - 1. Juliette BARRET
 - 2. Loris LEGEAY
 - 3. /
 - 4. /

Article 11 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, les candidatures suivantes :

- Collège B
 - Loïc BLANCHON

Article 12 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de composante de l'UFR de Pharmacie, les candidatures suivantes :

- Collège BIATSS
 - Maryse COULON

- Alexine VIGNAL
- Gabrielle JUNQUE

Article 13 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil d'institut de l'INSPE, les candidatures suivantes :

- Collège E – BIATSS
 - Vincent MICHEL
 - Stéphane VALLÉGEAS

- Collège USAGERS
 - « CGT Éducation »
Soutien(s) : CGT
 1. Lucas MATICHARD
 2. Julie BERNARD
 3. Mathieu JOLAS
 4. Elise FOUYER
 5. /
 6. /
 7. /
 8. /

 - « Former et être formé.e pour éduquer, enseigner, évoluer »
Soutien(s) : UNSA et BDE – Un pied dans l'école
 1. Antoine DESLANDES
 2. Clara DUPUYLOLIER
 3. Alexandre CROUZET
 4. Mathilde GLAVET
 5. /
 6. /
 7. /
 8. /

Article 13 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de l'École Doctorale Sciences Fondamentales - collège Doctorants- les candidatures suivantes :

- « Liste Doctorants Inter-Labos »
Soutien(s) : /
 1. Yannick BRAS
 2. Manon ROCCO
 3. Paul CHAUVIGNE
 4. Athina MONEMVASSITIS
 5. Olivier TERAUBE
 6. Charlotte SEGONNE
 7. Florian MONDON
 8. /
 9. /
 10. /

Article 10 :

Sont déclarées recevables pour les élections au conseil de l'École Doctorale Sciences Pour l'Ingénieur - collège Doctorants- les candidatures suivantes :

- « Doctorants ED SPI »
Soutien(s) : /
 1. Thimothée MARTINOD
 2. Mélodie HANI DANIEL ZAKARIA
 3. Khaled SEIFEDDINE
 4. Caroline BROSE
 5. Michael Franklin MBOUOPDA
 6. /

7. /
8. /

Article 12 – Dispositions diverses

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage dans les locaux des composantes de l’UCA concernées et sur l’intranet (<https://www.uca.fr/elections/>).

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/10/2020

Le Président de l’Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services Mathias BERNARD

François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le

07 OCT. 2020

- Publié le

07 OCT. 2020

Modalités de recours : En application de l’article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.